



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 4
Partie 2 Corrections aux cartes	5 à 7
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	8
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	9

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion – Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

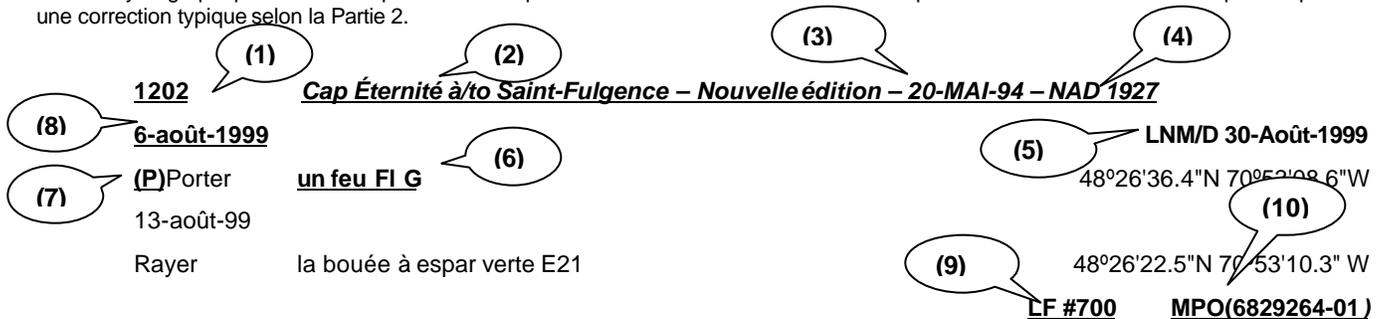
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L)dernier (N)Avis aux (M)navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie : _____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB
DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___
Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____
Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
Sea State / État de la mer : _____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage : _____
Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____.
NOUVELLE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____.

N° d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

AVIS AUX USAGERS	1
CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.	1
*901(T) CANADA - SÉCURITÉ DES NAVIRES D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION AU LARGE.	1
*904 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES.....	3
*905 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION (S57).	3
*903 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – LISTE DES CARTES CORRIGÉES À LA MAIN.	3
*902 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.....	2
*906 TRANSPORTS CANADA - AUGMENTATIONS TARIFAIRES AUX PORTS PUBLICS.....	4

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3313	5				
3419	3				
3441	5,6				
3478	6				
3668	6				
3682	7				

PARTIE 1 - Édition 09/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.

En vigueur le 11 octobre 2001, 0000 UTC, le capitaine de tout navire:

d'une jauge brute de 500 tonneaux ou plus;

remorquant ou poussant un bâtiment lorsque la somme de leurs jauges brutes est de 500 tonneaux ou plus;

transportant un polluant ou des marchandises dangereuses, ou remorquant ou poussant un bâtiment qui transporte un polluant ou des marchandises dangereuses;

doit solliciter une autorisation de mouvement 96 heures avant que le navire entre dans les eaux canadiennes en provenance du large ou aussitôt que possible lorsque l'heure prévue d'arrivée du navire dans les eaux canadiennes est moins de 96 heures après l'heure où le navire a quitté son dernier port d'escale. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

AVIS AUX USAGERS

Avis concernant les cartes du Service hydrographique du Canada, achetées entre août 2002 et mars 2003.

Nous avons découvert récemment que certaines cartes marines imprimées mises en circulation par le Service hydrographique du Canada entre le mois d'août 2002 et le mois de mars 2003, ne résistent pas bien à une utilisation normale.

Les défauts se situent au niveau de l'encre qui s'efface trop rapidement ou qui pèle, des cartes qui ne résistent pas au pliage ou qui se détériorent prématurément après avoir été en contact avec de l'humidité. Ces cartes sont aisément identifiables au type de papier utilisé : papier couché (papier lisse recouvert d'un enduit). C'est cet enduit qui se détache du papier lors d'une manipulation normale. Il s'agit d'un défaut de fabrication où la couche a été mal appliquée au papier.

La meilleure façon de vérifier votre carte est d'utiliser votre ongle pour gratter sur une surface blanche de la carte. Les cartes présentant les défauts susmentionnés se désagrégeront, laissant une substance blanche sur l'ongle.

Si vous détenez une ou plusieurs cartes de la période indiquée ayant ce défaut, contactez votre dépositaire pour un remplacement gratuit.

Nous nous excusons pour tout désagrément causé par cette situation et nous vous assurons que nous avons pris toutes les mesures possibles pour éviter ce genre d'inconvénients à l'avenir.

***901(T) CANADA - SÉCURITÉ DES NAVIRES D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION AU LARGE.**

Référence: L'Avis publié dans la partie 1 de l'Édition 10/2002 est annulé.

Édition annuelle des Avis aux Navigateurs 2003, Avis No. 20, pp. A20-1 à A20-4.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration au large pourraient effectuer des activités de forage dans les endroits suivants :

Golfe Saint-Laurent

Néant

Continente des T.N.-O

Néant

Delta du Mackenzie T.N.-O/Mer de Beaufort

Néant

Îles de l'Arctique dans les T.N.-O./

Îles de l'Arctique au Nunavut

Néant

PARTIE 1 - Édition 09/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Zones marines de l'Est de l'Arctique

Néant

Détroit de Davis

Néant

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par l'entremise de tout centre de Services de communications et de trafic maritime de la Garde côtière.

(AMA8035-10-17)

(ONE)

***902 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.**

Remplace la liste des cartes non corrigées à la main depuis l'Édition #06/03.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2086	3062	6035	6247	6271	6357
1351	2140	3080	6036	6248	6272	6358
1361	2261	3311	6037	6249	6273	6359
1509	2266	3312	6038	6258	6274	6360
1551	2267	3313	6050	6259	6285	6368
1554	2400	3488	6101	6260	6286	6369
2011	3052	3489	6205	6263	6287	6370
2023	3053	3601	6209	6264	6311	6371
2025	3055	6023	6240	6267	6341	6390
2026	3056	6026	6241	6268	6354	6505
2048	3057	6028	6242	6269	6355	6506
2055	3058	6030	6243	6270	6356	

La présente est une liste de cartes qui ne sont pas corrigées manuellement après leur date de publication. Toute correction complémentaire qui s'appliquent à ces cartes sont disponibles sur le site web NOTMAR <http://www.notmar.gc.ca> sur le site web www.charts.gc.ca ou encore dans les éditions précédentes des *Avis aux Navigateurs*."

1400	1550	2024	2204	4141	6207	6216
1510	1552	2028	2205	4142	6211	6217
1512	1553	2029	2206	4145	6212	6218
1513	1555	2044	2260	6021	6213	
1514	2021	2202	3050	6022	6214	
1515	2022	2203	3061	6100	6215	

Veuillez prendre note que certaines cartes qui ne sont normalement pas corrigées par le SHC pour refléter les *Avis aux navigateurs*, ont été mises à jour avant leur distribution pour refléter les *Avis aux navigateurs*. Lorsqu'une carte comporte les deux notes suivantes :

1. "The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date.
2. Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des Avis aux navigateurs au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les Avis aux navigateurs au écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition."

"NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (suivie du numéro d'Avis aux navigateurs)"

**PARTIE 1 - Édition 09/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

La note, "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (suivie du numéro d'Avis aux navigateurs)" remplace la première note.

Veillez noter que les publications intitulées *Guide des ports fédéraux pour petits bateaux* de l'Ontario et du Québec ne sont plus tenues à jour par le ministère des Pêches et des Océans. Par conséquent, les notes concernant ces publications seront retirées des cartes touchées, dès leur prochaine impression."

***903 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – LISTE DES CARTES CORRIGÉES À LA MAIN.**

Remplace la Liste des cartes corrigées à la main publiée dans l'Édition #06/03.

La présente est une liste de cartes, lesquelles, après la date de leur publication, sont corrigées à la main d'après les renseignements publiés dans les Avis aux navigateurs. Le SHC vous fournira sur demande la liste de corrections pour ces cartes. Vous pouvez dorénavant les obtenir du site Internet NOTMAR, <http://www.notmar.gc.ca>

1310	2050	2200	2274	2308	6310	6428
1311	2053	L/C 2201	2282	2309	6408	6429
1409	2054	2218	2283	2310	6409	6430
1410	2058	2221	2284	2311	6410	6431
1431	2059	2222	2286	2312	6411	6432
1432	2060	2223	2289	2313	6412	6433
1433	2061	2225	2291	2314	6413	6434
1434	2064	2226	2292	2315	6414	6435
1435	2067	L/C 2228	2293	2318	6415	6436
1436	2069	2235	2294	6105	6416	6437
1437	2070	2241	2297	6106	6417	6438
1438	2077	L/C 2243	2298	6107	6418	6441
1439	2085	2244	2299	6108	6419	6451
L/C 2000	L/C 2100	2245	L/C 2300	6109	6420	6452
2006	L/C 2110	2250	L/C 2301	6110	6421	6453
2007	L/C 2120	2251	L/C 2302	6111	6422	6454
2017	L/C 2121	2257	2303	6112	6423	6455
2018	L/C 2122	2258	2304	6201	6424	
2042	L/C 2123	2259	2305	6206	6425	
2043	2165	2268	2306	6251	6426	
2049	2181	2273	2307	6281	6427	

***904 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT #	PRIX
Nouvelle édition	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
3419	Esquimalt Harbour	1:5 000	27-JUIN-2003	2	\$20.00

(AMA8035-10-17)

(ONE)

***905 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION (S57).**

Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.

**B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5**

**Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

**PARTIE 1 - Édition 09/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA576007	Marine Atlantic Terminal/Terminal de Marine Atlantique
CA276286	Northumberland Strait
CA576527	Canso Harbour and Inner Approaches
CA479045	Lac Saint-Louis

***906 TRANSPORTS CANADA - AUGMENTATIONS TARIFAIRES AUX PORTS PUBLICS.**

À la suite du vaste examen du réseau portuaire public de Transports Canada, Transports Canada augmente ses droits exigés aux ports publics de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2004. Par conséquent, tous les droits exigés aux ports publics, à l'exception des droits pour les services publics et les autres services qui resteront tels quels, seront augmentés.

Ces droits ne s'appliquent qu'aux ports régionaux/locaux et aux ports éloignés relevant encore de la compétence de Transports Canada. Ils ne s'appliquent pas aux administrations portuaires canadiennes, aux sites cédés et aux installations qui appartiennent aux autres ministères ou aux entités privées et qui sont exploitées par ces derniers.

Transports Canada fournit des barèmes de droits sur son site Web pour tous les droits exigés aux ports publics, à l'exception des frais de location. Les droits typiques comprennent :

- | | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Droits de port | - droits imposés pour un navire qui entre dans un port public ou qui en fait usage. Les droits sont établis en fonction de la taille et de l'immatriculation du navire. |
| Droits de quaiage | - droits afférents au déplacement d'une cargaison sur un quai public. Les droits sont établis en fonction du type de cargaison et par l'application d'un taux de base unitaire (la tonne métrique ou le mètre cube). |
| Droits d'amarrage | - droits afférents à l'occupation d'un poste à quai ou d'une partie d'un poste à quai dans un port. Les droits sont établis en fonction de la taille du navire et de la durée du séjour. |
| Droits d'entreposage | - droits afférents à l'utilisation de hangars ou d'un espace ouvert pour le regroupement ou la répartition des cargaisons. Les droits dépendent de l'espace occupé et de la durée de l'utilisation. |
| Droits pour services publics et autres services | - droits afférents à l'utilisation des services publics et autres services dans une installation portuaire publique. Les droits sont établis en fonction du prix réel, plus un pourcentage couvrant les coût administratifs. |

Les avis concernant le tarif sont disponibles sur le site Web de Transports Canada à l'adresse suivante : <http://www.tc.gc.ca/programmes/ports/menudroitsportspublics.htm>. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Transports Canada
Conseillère principale
Administrations portuaires
330, rue Sparks
Place de Ville, Tour C
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5
Télécopieur : (613) 954-0838

**PARTIE 2 – Édition 09/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

3313 - Saanich Inlet - Feuille 13 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

26-SEPT-2003

Rayer la profondeur de 9.2 mètres

LNMD. 19-SEPT-2003
48°38'46.5"N 123°32'44.0"W
MPO(6200606-01)

Porter une épave Wk avec une profondeur connue de 2.4 mètres

48°38'45.0"N 123°32'44.1"W
MPO(6200606-02)

3313 - Birds Eye Cove - Feuille 14 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

19-SEPT-2003

Modifier FI G(Priv) pour lire FI R(Priv)

Sur les copies non corrigées, aucune action est nécessaire. Cette action renverse et annule l'action publiée le 07-SEP-2001. Sur les copies qui ont été corrigées pour inclure l'action publiée le 07-SEP-2001, cette correction est nécessaire parce que les feux ont encore été renversés.

LNMD. 05-SEPT-2003
48°48'08.7"N 123°36'07.2"W

MPO(6200633-01)

Modifier FI R(Priv) pour lire FI G(Priv)

Sur les copies non-corrigées, aucune action est nécessaire. Cette action renverse et annule l'avis publié le 07-SEP-2001. Sur les copies qui ont été corrigées pour inclure l'avis publié le 07-SEP-2001, cette correction est nécessaire parce que les feux ont encore été renversés.

48°48'13.0"N 123°36'11.0"W

MPO(6200633-02)

3313 - Haro Strait North/Nord - Feuille 6 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

05-SEPT-2003

Modifier FR (Priv) pour lire FY (Priv)

LNMD. 29-AOÛT-2003
48°37'02.0"N 123°09'39.0"W
MPO(6200628-01)

3313 - Roche Harbor - Feuille 6B - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

05-SEPT-2003

Modifier FR (Priv) pour lire FY (Priv)

LNMD. 29-AOÛT-2003
48°37'02.0"N 123°09'39.0"W
MPO(6200628-01)

26-SEPT-2003

Porter une zone de câbles sous-marins

LNMD. 19-SEPT-2003
joignant 48°37'02.1"N 123°10'33.7"W
48°37'04.7"N 123°10'14.8"W
et 48°36'58.2"N 123°10'13.0"W
MPO(6200634-01)

Porter une zone de câbles sous-marins

entre 48°36'52.8"N 123°10'29.2"W
et 48°36'55.9"N 123°10'07.3"W
MPO(6200634-02)

3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

05-SEPT-2003

Modifier FR (Priv) pour lire FY (Priv)

LNMD. 29-AOÛT-2003
48°37'02.0"N 123°09'39.0"W
MPO(6200628-01)

26-SEPT-2003

Rayer la profondeur de 9.2 mètres

LNMD. 05-SEPT-2003
48°38'46.5"N 123°32'44.0"W
MPO(6200606-01)

Porter une épave Wk avec une profondeur connue de 2.4 mètres

48°38'45.0"N 123°32'44.1"W
MPO(6200606-02)

**PARTIE 2 – Édition 09/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une zone de câbles sous-marins	joignant 48°37'02.1"N 123°10'33.7"W 48°37'04.7"N 123°10'14.8"W et 48°36'58.2"N 123°10'13.0"W <i>MPO(6200634-01)</i>
Porter	une zone de câbles sous-marins	entre 48°36'52.8"N 123°10'29.2"W et 48°36'55.9"N 123°10'07.3"W <i>MPO(6200634-02)</i>
3478 - Sansum Narrows - Nouvelle édition - 24-FEV-1995 - NAD 1983		
19-SEPT-2003		LNM/D. 11-AVR-2003
Modifier	FI G(Priv) pour lire FI R(Priv) Le feu retrouve sa caractéristique originale FIR (Priv).	48°48'08.7"N 123°36'07.2"W <i>MPO(6200633-01)</i>
Modifier	FI R(Priv) pour lire FI G(Priv) Le feu retrouve sa caractéristique originale FIR (Priv).	48°48'13.0"N 123°36'11.0"W <i>MPO(6200633-02)</i>
3478 - Birds Eye Cove - Nouvelle édition - 24-FEV-1995 - NAD 1983		
19-SEPT-2003		LNM/D. 11-AVR-2003
Modifier	FI G(Priv) pour lire FI R(Priv) Sur les copies non corrigées, aucune action est nécessaire. Cette action renverse et annule l'action publiée le 07-SEP-2001. Sur les copies qui ont été corrigées pour inclure l'action publiée le 07-SEP-2001, cette correction est nécessaire parce que les feux ont encore été renversés.	48°48'08.7"N 123°36'07.2"W <i>MPO(6200633-01)</i>
Modifier	FI R(Priv) pour lire FI G(Priv) Sur les copies non-corrigées, aucune action est nécessaire. Cette action renverse et annule l'avis publié le 07-SEP-2001. Sur les copies qui ont été corrigées pour inclure l'avis publié le 07-SEP-2001, cette correction est nécessaire parce que les feux ont encore été renversés.	48°48'13.0"N 123°36'11.0"W <i>MPO(6200633-02)</i>
3668 - Port Alberni - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983		
12-SEPT-2003		LNM/D. 18-AVR-2003
Rayer	la balise de jour de bâbord et le réflecteur radar	49°14'23.3"N 124°49'23.3"W <i>MPO(6200631-01)</i>
Rayer	la balise de jour de bâbord et le réflecteur radar	49°14'32.9"N 124°49'27.7"W <i>MPO(6200631-02)</i>
Rayer	la balise de jour de bâbord et le réflecteur radar	49°14'42.8"N 124°49'21.6"W <i>MPO(6200631-03)</i>
Rayer	la balise de jour de bâbord et le réflecteur radar	49°14'47.3"N 124°49'14.0"W <i>MPO(6200631-04)</i>
Remplacer	le dauphin par une balise de jour de bâbord	49°14'29.5"N 124°49'26.1"W <i>MPO(6200631-06)</i>
Remplacer	le dauphin par une balise de jour de tribord	49°14'29.8"N 124°49'20.4"W <i>MPO(6200631-07)</i>
Porter	une balise de jour de bâbord	49°14'50.1"N 124°49'09.1"W <i>MPO(6200631-05)</i>

**PARTIE 2 – Édition 09/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

3682 - Kyuquot Sound - Nouvelle édition - 02-MAI-2003 - NAD 1983

19-SEPT-2003

Modifier Mercator pour lire Polyconic

49°57'20.0"N 127°07'14.0"W
MPC(6200632-01)

PARTIE 4 – Édition 09/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Carte 3313 — Gulf Islands, 1995 —

Feuille 3a

Sous la rubrique **AIDES À LA NAVIGATION** — **Shoal Point**, ligne 2

Supprimer: cardinale Ouest

Remplacer par: d'avertissement

(P2003-64.1)

PARTIE 5 – Édition 09/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

PACIFIQUE

134 G5242	Lennard Island	Pointe SW. de l'île. 49 06 37.5 125 55 24.7	FI W	10s 35.1	17	Tour cylindrique blanche, bande rouge à la partie supérieure. 17.8	Lum. 0.3 s; obs. 9.7 s. À longueur d'année. Carte:3685 Éd. 09/03
180 G5288	Carmanah Point	Sur la pointe. 48 36 42.4 124 45 04.8	FI W	5s 55.6	19	Tour octogonale blanche. 9.1	Lum. 0.1 s; obs. 4.9 s. À longueur d'année. Carte:3606 Éd. 09/03 (P03-064)
207 G5320	Shoal Point Balise aéronautique	À l'Ouest de la pointe. 48 25 25 123 23 15.5	Q R Q W	1s 5.8 1s	4	Tour cylindrique blanche, bande rouge à la partie supérieure sur un dauphin à 19 pieux.	À longueur d'année. Fonctionne pendant 60 secondes lors des départs et arrivées d'hydravions. Activés par la Station d'information de vol. Carte:3415 Éd. 09/03
208 G5322	Pelly Island Balise aéronautique	Extrémité Sud de l'île. 48 25 32.8 123 22 58.5	FI G Q W	4s 5.8 1s	3	Tour cylindrique blanche, bande verte à la partie supérieure. 6.3	À longueur d'année. Fonctionne pendant 60 secondes lors des départs et arrivées d'hydravions. Activés par la Station d'information de vol. Carte:3415 Éd. 09/03
373.1	<i>Pitt Lake - Bouée lumineuse L15</i>	49 22 20 122 34 20	F G	4s	Verte, marquée "L15".	À longueur d'année. Carte:3062 Éd. 09/03 (P03-080)
373.2	<i>Pitt Lake - Bouée lumineuse L20</i>	49 22 57 122 33 47	F R	4s	Rouge, marquée "L20".	À longueur d'année. Carte:3062 Éd. 09/03 (P03-081)
373.4	<i>Pitt Lake - Bouée lumineuse L23</i>	49 24 00 122 33 28	F G	4s	Verte, marquée "L23".	À longueur d'année. Carte:3062 Éd. 09/03 (P03-082)
373.7	Cozen Point	49 27 56.4 122 32 11.9	Q G	1s 5.6	4	Mât gris.	À longueur d'année. Carte:3062 Éd. 09/03 (P03-083)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.